

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N/Réf : DLM/CQ/AFE- 123 / 2024

Objet : Arrêté prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Grand-Champ

Le Maire de la Commune de GRAND-CHAMP,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-19 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU la loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement,

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU la délibération du conseil municipal du 12 janvier 2006 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 approuvant la modification n° 1 du plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2015 approuvant la modification n° 2 du plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 10 novembre 2016 approuvant la modification n° 3 du plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2022 approuvant la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 9 juin 2023 approuvant la mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général,

VU la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2023 approuvant la mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général,

VU la délibération du 23 octobre 2023, prescrivant et motivant la Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la saisine de l'Autorité Environnementale à compter du 22 mai 2024,

VU la décision du 4 juin 2024 de M. le président du Tribunal Administratif de Rennes désignant Monsieur Stéphane SIMON, en qualité de commissaire enquêteur, pour une enquête publique,

Vu la notification en date du 28 mai 2024 du projet de modification du PLU à Monsieur le Préfet et aux Personnes Publiques Associées,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique en mairie de GRAND-CHAMP pour une durée de **33 jours consécutifs, à partir du lundi 5 août 2024 à 8h30 et jusqu'au vendredi 6 septembre 2024 à 17h30 inclus**, sur le projet de Modification n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de modification vise notamment à :

- Optimiser le foncier concerné par le projet de renouvellement urbain « Les Balcons de Guenfrou », modification du règlement écrit par la création d'un zonage spécifique
- Permettre l'installation d'habitats légers et réversibles en partie sud de l'actuel camping
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés
- Actualiser les règles relatives au calcul des places de stationnement

ARTICLE 2 : Monsieur Stéphane SIMON, Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre papier d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de GRAND-CHAMP, rue de la Résistance, et mis à disposition du public pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- **Les lundi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**
- **Le Mardi de 8h30 à 12h00**
- **Le Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**

Le dossier sera consultable sur un poste informatique mis à disposition à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Le dossier dématérialisé de l'enquête sera également disponible sur le site internet de la commune :

www.grandchamp.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie
- sur l'adresse mail dédiée : modif4-plu@grandchamp.fr
- par courrier sous plis fermé, à l'attention du commissaire enquêteur, adressé à la mairie de GRAND-CHAMP

Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais, dans le dossier d'enquête mis en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que dans le registre papier se trouvant en mairie.

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la mairie de GRAND-CHAMP, les jours suivants :

- **Le lundi 5 août 2024, de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 21 août 2024, de 16h00 à 19h00**
- **Le Vendredi 6 septembre 2024 de 14h00 à 17h00**

Des informations sur le dossier soumis à enquête publique pourront également être obtenues auprès du service urbanisme règlementaire de la commune.

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans les deux journaux suivants, diffusés dans le département :

- **Ouest-France**
- **Le Télégramme**

Ainsi que sur le site internet de la commune : www.grandchamp.fr

Il sera en outre affiché en mairie et en bordure des différentes voies d'accès au centre-bourg de la commune, sur les lieux concernés par la procédure.

Ces mesures de publication seront justifiées par un certificat du policier municipal et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai prévu à l'article 1, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 8 jours après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur communiquera ses observations écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour répondre par un mémoire au procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport, ses conclusions motivées ainsi que son avis, en précisant si ce dernier est favorable, favorable sous réserves, ou défavorable.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20240626-123_2024-AR

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie, et sur le site internet www.grandchamp.fr pendant un an, à compter de la date de clôture d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- ARTICLE 7 :** Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération au vu des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur l'approbation de la Modification n°4 du PLU.
- ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune.
- ARTICLE 9 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan, à Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes, ainsi qu'à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Grand-Champ, 26 juin 2024

Le Maire,

Dominique LE MEUR

